

COMPTE-RENDU

Atelier Sentinelle  
MSSanté

Atelier #4 du 08/06/2023

Statut : Validé | Classification : Publique | Version : v1



## 1. OBJET DU COMPTE-RENDU

Objet	Comité opérateurs – Irritants Sentinelle – Atelier #4
Date	8 juin 2023
Type de réunion	Atelier
Rédacteur <sup>1</sup>	Mike GUEYE

### Documents de référence

- Support de présentation «MSS\_comité\_opérateurs\_Sentinelle\_4\_20230608.pptx»

## 2. INTERVENANTS

Nom	Prénom	Entité	Fonction
BRIS	Edouard	ANS	Régulation espace de confiance
GUEYE	Mike	ANS	Régulation espace de confiance

<sup>1</sup> Personne en charge de la rédaction du compte rendu de la réunion

### 3. COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

- I. Introduction
  - Objectifs de l'atelier
  - Avancement depuis atelier #3
  - Planning prévisionnel
- II. Irritant #1 : BAL cabinet libéral
  - Rappel de la solution proposée
  - Focus : « accès cotitulaire »
  - Identification des impacts de la solution
- III. Irritant #2 : Délégation de BAL, dont accès secrétaires médicales
  - Précisions et concertation sur la solution proposée
- IV. Ref#1 v1.5 : mécanisme d'autoconfiguration par URL
- V. Suite des travaux

## Comité opérateurs – Irritants Sentinelle MSSanté

CR atelier #4

III. Restitution	Auteur/Emetteur :	Date de la réunion :
	Mike GUEYE	08/06/23

#	Acteur	Objet	Question / Remarque	Réponse
1	LIFEN	#1	Existe-t-il finalement un changement d'approche sur la cible à atteindre ? Exigence à appliquer avec délai de mise en conformité (MaJ majeure) ou nouvelle fonction optionnelle (MaJ mineure)	Il n'y a pas de changement d'approche, nous avons en cible pour l'instant une MaJ majeure qui impliquerait des exigences avec un délai de mise en conformité appliqué. Cependant, il faudra convenir d'un délai de mise en conformité acceptable pour tous
2	MIPIH	#1	Comment informer le PS cotitulaire ? par mail ? sur quelle base d'informations ?	Outre les informations récupérées de l'annuaire via son identifiant national, l'opérateur doit recueillir des informations nécessaires pour la bonne gestion des cotitulaires.

3	GCS SARA	#2	<p>Concernant l'irritant 2, nous avons des retours terrains sur le besoin d'autres professions que les secrétaires, qu'il faudrait intégrer au RPPS+.</p> <p>Cas de PS à rajouter dans les RPPS+ car ils échangent des données de santé hors MSSanté, faute d'avoir une BAL MSSanté éligible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ambulanciers : Ils échangent actuellement des données de santé (bilans, documents d'identité, ...) de leurs patients par voie non sécurisée (entre les régulations et les ambulanciers).</li> <li>• Personnels dans les établissements scolaires qui passent de façon détournée par l'infirmière scolaire.</li> </ul>	<p>L'assurance maladie a mis en place un téléservice pour l'échange de données entre ses services et les populations citées. Ce service ne répond pas totalement aux finalités dans ce contexte. Mais le programme RPPS+ agrandit son périmètre par étape.</p> <p>Le sujet est noté et sera transmis aux équipes RPPS+ au sein du projet annuaire.</p>
4	APICEM	#1	<p>Il semble que les termes utilisés pour décrire la relation entre un cotitulaire et l'Opérateur ne sont pas adéquats : « <i>un cotitulaire ne doit pas nécessairement être client de l'Opérateur</i> ».</p> <p>Il est question de responsable de traitement et de sous-traitant. Il devra être mentionné et référencé au même niveau que le titulaire.</p>	<p>Cette phrase a été mal comprise. Elle visait la nécessité de permettre aux cotitulaires d'accéder rapidement à la BAL après enrôlement (via API LPS notamment). Par contre, la contractualisation entre l'opérateur et le cotitulaire est nécessaire (CGU...)</p>

Commenté [EB1]: Ca concerne aussi le scolaire ?

Commenté [EB2]: Ca me parait ambitieux avec aussi peut d'éléments

5	APICEM	#1	Votre cible est-elle une régulation du catalogue/offre des Opérateurs afin qu'on ait tous les mêmes offres ?	<p>Nous ne spécifions pas les caractéristiques des offres mais un socle commun de fonctionnalités MSSanté est nécessaire dans l'Espace de confiance. Le principe est le même pour les LPS via le Ref#2.</p> <p>Nous souhaitons ici donner la possibilité à tout Opérateur d'offrir une BAL qui sera rattachée à une personne physique dans l'annuaire et qu'elle soit également rattachée à des cotitulaires</p>
6	APICEM	#1	Il serait souhaitable d'avoir un atelier taxonomie concernant la typologie des BAL, leur caractéristique et leur usage	<p>Demande notée. C'est un travail nécessaire à la production du référentiel #1 v1.6</p>
7	LIFEN	#1	Il existe un besoin de clarifier les différents rôles et responsabilités sur les BAL (titulaire, cotitulaire, délégataire) Disparaît au fur et à mesure des slides les infos sur les usages	<p>Des précisions sur les rôles sont abordées sur la partie 'III' du support de présentation.</p> <p>Les hypothèses prises sont que les titulaires &amp; cotitulaires sont déjà des PS habilités ce qui facilite leur positionnement. La nouveauté étant les délégataires qui couvrent les secrétaires médicales qui pourraient avoir les mêmes droits que les titulaires</p>
8	LIFEN	#1	Le référentiel actuel fait beaucoup mention de la notion d'utilisateur, il n'y a pas toujours la précision d'adressage en fonction du contexte à l'utilisateur final ou au titulaire de la BAL. Par exemple mécanisme de dépublication ou suppression ou il faut s'adresser selon nous au titulaire et pas aux utilisateurs	<p>Il existe un travail de clarification à effectuer de notre côté afin de redéfinir les rôles et responsabilités associées aux BAL</p>

9	APICEM	#2	Nous avons des craintes sur la confusion éventuelle entre un service de messagerie et des outils de coordination pour les PS. Il existe un fort risque d'incompréhension des principes de délégations.	Notre volonté n'est pas de créer un outil de coordination. Nous souhaitons cadrer la mise en place de la délégation qui par ailleurs existe déjà sur le terrain.  Pour rappel, notre cible est de répondre au besoin de délégation d'accès, en libéral, du PS pour sa secrétaire et autre personnel
10	CGM	#2	Il est nécessaire de proposer les outils aux PS afin de déléguer les accès à sa secrétaire pour l'accès aux BAL. Ceci afin d'éviter le prêt de la carte du médecin à la secrétaire.  Il est certain que le niveau de compréhension des processus et des outils sera variable sur le terrain. Dans ce cas, l'Opérateur devra accompagner ses clients pour un meilleur usage des outils qui seront mis à disposition.  Il est important que chacun puisse accéder à son périmètre de travail de manière sécurisée	
11	GIP ESEA	#2	Les fonctions de délégation existent depuis un certain temps en nouvelle aquitaine. Il existe sur la région une forte demande de mise en place de délégation par les PS pour leur secrétaire. Le contexte de travail dans le cabinet est le critère principal pour la mise en place de la délégation	
12	APICEM	#2	Remercie pour les précisions de CGM et du GIP ESEA. C'est un frein nouveau pour APICRYPT vu qu'il est de coutume d'offrir la possibilité d'ouverture de BAL à toute personne participant aux soins des patients	

13	APICEM	#2	Sera-t-il imposé aux Opérateurs de développer un webmail pour l'accès aux BAL MSSanté ? un client lourd pourrait-il répondre au besoin d'accès au BAL ?	<p>La question est un problème de calendrier. Avec les calendriers du Ségur vague 2 LPS, il n'existe aucune exigence qui impose la gestion des accès pour les secrétaires aux BAL MSSanté dans les logiciels. Si la délégation est mise en place côté Opérateur et qu'il n'y a pas de possibilité côté LPS d'en profiter, les impacts sur le terrain seront nuls.</p> <p>L'idée est de donner un accès à travers une solution de l'Opérateur en attendant que les LPS s'alignent. Un client lourd pourra répondre à ce besoin. Voir proposition dans les drafts d'exigences</p>
14	MIPIH	#2	Quid du frein de l'usage des eCPS qui implique le besoin d'un téléphone portable ? pourquoi ne pas envisager l'utilisation de carte physique ?	Le sujet du frein représenté par la eCPS est bien remonté à la TF MIE. L'arrivée de carte physique est prévue pour certaines populations. L'authentification via PSC de l'API LPS sera nativement compatible avec ces cartes.
15	LIFEN		Quelle est la philosophie d'un référentiel et jusqu'à quel point celui-ci doit aller ? Le référentiel doit-il aller jusqu'à cadrer l'offre ? les fonctionnalités ?	Effectivement le but du référentiel n'est pas de cadrer l'offre des opérateurs. Dans notre écosystème nous ne sommes pas convaincus que les utilisateurs finaux aient le niveau de connaissance nécessaire des différentes offres proposées par les Opérateurs. Ce qui nous pousse à imposer un niveau minimum de service/fonctionnalité que doit proposer un Opérateur. De plus dès lors qu'un PS obtient sa BAL et que des usages sont établis, il lui est difficile d'en changer.
16	LIFEN	#2	Nous avons l'impression que l'on fait porter certaines limitations des clients de messagerie aux Opérateurs. Il faudrait renforcer les exigences côté LPS afin qu'ils soient à niveau des besoins	Nous posons la question globalement afin de répondre à l'irritant qui nous est soumis : comment une secrétaire/PS arriverait à accéder à une BAL ?
17	CGM	#2	Un cas pratique est que nos médecins ont besoin en mobilité d'accéder à leur messagerie. L'idée du Webmail fait sens	



---

18	DEDALUS	Autoconfig	Il faudrait 2 entrées supplémentaires pour la partie authentification par carte/certificat	Point noté. Voir draft d'exigence
----	---------	------------	--	-----------------------------------